



**PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS D'EUROPE
2024**

Gymnastique Artistique Féminine (GAF) : Senior

(Validée dans la réunion du CA du 12.06.2023)

Strassen, 19/06/2023

concerne: critères

GENERALITES

Période: du 02 au 05 mai 2024. Lieu : Rimini (Italie).

Formule de compétition : compétition individuelle et par équipe - années de naissances 2008 et avant –
compétition de qualification et finale par agrès (top 8).

Matériel de compétition : Gymnova (à confirmer).

Sélectionnée pour les Championnats d'Europe : Céleste Mordenti.

OBJECTIFS

Participation all around : placement individuel parmi les premiers deux tiers des gymnastes s'étant présentées
au concours général lors des qualifications et réalisation des normes détaillées plus loin.

Participation par agrès :

- placement individuel parmi la première moitié des gymnastes s'étant présentées à l'agrès en question lors
des qualifications (CI) et normes détaillées plus loin. Une participation au concours général (all around) est une
condition supplémentaire.
- placement individuel parmi les 8 finalistes par agrès lors des qualifications (CI) et normes détaillées plus loin.

SELECTION

Normes de sélection :

La gymnaste doit atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection, les résultats suivants. La FLGym refusera l'inscription aux Championnats d'Europe si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

1. Normes all around pour 2/3 du classement :

Note finale de **45,400 pts.**

La gymnaste devra présenter une compétition all-around aux Championnats d'Europe.

2. Normes par agrès pour 1/2 du classement individuel :

Saut : **12,600** (1 Saut) – Barres asymétriques : **11,500** – Poutre : **11,100** – Sol : **11,700**

Pour une qualification avec comme objectif 1/2 du classement par agrès, 2 normes par agrès doivent au minimum être réalisées lors de la même compétition de sélection où la gymnaste a participé au concours général (all around). Même si la gymnaste est sélectionnée via les normes sur 2 agrès, elle devra présenter une compétition all-around aux Championnats d'Europe.

3. Normes par agrès pour une finale à l'agrès :

Saut : **13,000** (moyenne de 2 sauts) – Barres asymétriques : **13,900** – Poutre : **13,000** – Sol : **13,100**

Pour une qualification avec comme objectif une sélection pour une finale à l'agrès, 1 norme par agrès doit être réalisée.

Détermination de la sélection :

Les entraîneurs nationaux GAF feront l'analyse après la dernière compétition de sélection et proposeront au CA la sélection, selon les notes obtenues.

NB : Pour chaque compétition de sélection toutes les gymnastes seront autorisées à placer un tapis de 10 cm d'épaisseur pour les réceptions à tous les agrès sans déduction de la part des juges. L'entraîneur peut enlever le tapis sans déduction. Lors des compétitions internationales, les règles de l'organisation locale seront appliquées.

DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale (entraîneur(s), gymnaste(s), juge(s), kiné et chef de délégation).

LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, la gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Etre de nationalité Luxembourgeoise et être inscrite dans la présélection.
- Se conformer aux et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Une gymnaste qui refuse une invitation pour un stage ou un entrainement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale sans certificat médical peut être exclue de la présélection et donc d'une éventuelle sélection pour les Championnats d'Europe 2024.

CALENDRIER

Moments de sélection :

1.	Wase Gym Cup	28/10-29/10/2023	Melsele (Belgique)
2.	Gymnova Cup	11/11-12/11/2023	Keerbergen (Belgique)
3.	Christmas Gym Cup	09/12/2023	Bettembourg (Luxembourg)*

* maximum un juge national du Luxembourg (supérieur) sera pris en compte pour les notes sélectives. Le juge est défini après connaissance du tableau de Jury définitif et avant le début de compétition en cas où plusieurs juges nationaux du Luxembourg sont représentés dans le tableau.

Des éventuelles modifications au calendrier des moments de sélection pourraient se faire en cas de force majeure.

Détermination de la sélection :

1. 11/12/2023 Communication officielle de la sélection aux gymnastes par les entraîneurs nationaux GAF ainsi que par un communiqué officiel à diffuser le même jour
2. 01/02/2024 Détermination de la délégation par le CA
3. 02/02/2024* Date limite d'inscription définitive à European Gymnastics
4. 02/04/2024* Date limite d'inscription nominative à European Gymnastics

*Dates selon les régulations techniques de European Gymnastics. Les directives des Championnats d'Europe 2024 ne sont pas encore publiées.